PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 5 septembre 2000, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussières, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Denise Grégoire, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Michel Pépin, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCE MOTIVÉE : monsieur Marc-André Lehoux.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Claude Desmarais, directeur par intérim du Service des ressources humaines, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire et Clément Page, secrétaire général.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance. Il invite l'assemblée à un moment de recueillement suite au décès récent de madame Mireille Charbonneau.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-046-09-00 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2000.
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.

6. Affaires reportées et affaires nouvelles :

   6.1. Emprunt à long terme / modalités
   6.2. Prévisions budgétaires 2000-2001 / écoles
   6.3. Modifications à la structure administrative / direction générale :
      6.3.1. partage des tâches
      6.3.2. responsabilités hiérarchiques
   6.4. Projet communautaire de Contrecoeur / entente
   6.5. École Les Jeunes Découvreurs / aménagement d'une piste cyclable
   6.6. École Aux-Quatre-Vents / protocole d'entente relatif à la création d'un parc-école
   6.7. École secondaire du Grand-Coteau à Sainte-Julie / modification de l'option d'achat de terrain / accord de principe
   6.8. Demande de révision d'une décision touchant un élève
   6.9. Nomination d'un directeur adjoint / Centre de formation du Richelieu

7. Information :

   7.1. Discours de la rentrée / conférence de monsieur Bernard Voyer
   7.2. Tableau des affectations des cadres d'école et liste des nouveaux administrateurs
   7.3. Allocations spécifiques du ministère de l'Éducation
   7.4. Rapports du Service des ressources éducatives
   7.5. Plans de réussite
   7.6. Programmes et guides produits par le Service des ressources éducatives
   7.7. Documents d'information aux parents du primaire
   7.8. Construction de la septième école primaire de Sainte-Julie / budget
   7.9. École le Sablier à Saint-Amable / servitude de passage d'utilité publique
   7.10. École de Bourgogne / débarcadère d'autobus / avis juridique
   7.11. Projets à caractère physique 2000-2001 / état de situation
   7.12. Litiges / état de situation
   7.13. Construction du Centre de formation professionnelle / état de situation

8. Affaires diverses :

   8.1. Vacance du poste de commissaire de la circonscription numéro 21
   8.2. Plan stratégique de destination des immeubles / état de situation

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 JUILLET 2000

C-047-09-00 Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2000 avec la correction suivante :

- à l'article 6.7, y lire : *«monsieur Alain Villemure s'absente de l'assemblée»*
- à l'article 6.8, y lire : *«monsieur Alain Villemure se joint à l'assemblée»*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

La directrice générale, madame Ginette Jacques, passe en revue les différents suivis à la séance du 4 juillet 2000.

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, dresse un état de situation des classes pour les élèves en déficience intellectuelle.

Madame Monique Hébert et monsieur Serge Dubé, directeurs généraux adjoints, font le point sur les projets de modification au calendrier de travail des écoles Saint-Denis et Pierre-Boucher.

5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Jean Doré, résident de la rue des Gouverneurs à Beloeil, s'informe à propos de la réponse attendue de la Commission scolaire concernant l'installation d'une clôture entre les résidences de cette rue et l'école secondaire Polybel.

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, explique le cheminement de cette demande.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Emprunt à long terme / modalités

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Attendu qu'en vertu de sa résolution numéro C-111-12-99 adoptée le 7 décembre 1999, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes (la *«Commission scolaire»*) a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 41 605 000 $ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement;

Attendu que le 1er octobre 1999, la société Financement-Québec (la *«Société»*) a été créée en vertu de la *Loi sur Financement-Québec* (1999, c. 11) (la *«Loi»*);

Attendu que la Société a pour mission principale de fournir des services financiers aux organismes publics visés par la Loi et, à ces fins, peut leur accorder des prêts;

Attendu que les responsabilités découlant des emprunts en cours contractés auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ont été transférées, avec effet au 1er octobre 1999, à la Société;

Attendu qu'il est opportun que l'emprunt autorisé le 7 décembre 1999 soit contracté auprès de la Société;

Attendu que le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

C-048-09-00 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll :

1. Que la Commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 41 605 000 $ auprès de la Société (l'*«emprunt»*) et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2. Que la Commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

3. Qu’aux fins de constater l’emprunt, la Commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 41 605 000 $ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

4. Qu’aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l’emprunt, la Commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l’Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d’hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

5. Que les projets de convention de prêt, d’acte d’hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n’importe lequel du président, du secrétaire général, de la directrice générale ou du directeur du Service des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu’ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la Commission scolaire, à signer la convention de prêt, l’acte d’hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l’emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

6.2 Prévisions budgétaires 2000-2001 / écoles

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

C-049-09-00 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d’approuver les prévisions budgétaires des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l’année scolaire 2000-2001;

Et d’autoriser les directeurs de l’école Louis-H.-Lafontaine et de la Nouvelle école de Sainte-Julie à procéder aux dépenses requises pour le bon fonctionnement de l'école, jusqu'à la présentation ultérieure des prévisions budgétaires de l’année scolaire 2000-2001.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Les membres du Conseil font part de leurs préoccupations relativement à la confection du futur budget des écoles.

6.3 Modifications à la structure administrative / direction générale

6.3.1 Partage des tâches

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné. Elle dépose aussi un document pour information.

6.3.2 Responsabilités hiérarchiques

Considérant le projet de révision de la délégation de pouvoirs à la direction générale;

Considérant la révision du partage des tâches à la direction générale;

Considérant l’avis favorable des associations de cadres d’école;

C-050-09-00 Il est proposé par monsieur Gabriel Ducharme de modifier la structure administrative adoptée par le Conseil provisoire, à sa séance du 18 mars 1998, et de confier une responsabilité hiérarchique aux directeurs généraux adjoints envers les directeurs et directrices d'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Line Tessier quitte l'assemblée.

Madame Huguette Bussières et messieurs Yvan Noël et Alain Villemure s'absentent de l'assemblée.

6.4 Projet communautaire de Contrecoeur / entente

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, présente le dossier susmentionné.

Considérant la résolution C-191-03-99;

Considérant les démarches effectuées en vue d'en arriver à une entente pour le financement d'un tel projet;

C-051-09-00 Il est proposé par madame Manon Handfield d'entériner l'entente intervenue avec la Ville de Contrecoeur le 28 août 2000, laquelle est versée à l'annexe ACC-007-09-00.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 École Les Jeunes Découvreurs / aménagement d'une piste cyclable

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de la Ville de Boucherville à l'effet d'aménager une piste cyclable le long du boulevard Jacques-Cartier;

Considérant que la Ville a accepté toutes les conditions de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant l'urgence des travaux et que la servitude ne pourra être accordée avant le début du mois d'octobre;

C-052-09-00 Il est proposé par madame Hélène Roberge d'autoriser la Ville de Boucherville à aménager une piste cyclable, conformément à la proposition déposée et aux modifications exigées par la Commission scolaire des Patriotes dans sa lettre du 10 juillet 2000.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 École Aux-Quatre-Vents / protocole d'entente relatif à la création d'un parc-école

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant les ententes verbales originellement prises en 1981 entre l'ex-Commission scolaire de Varennes et la Ville de Sainte-Julie;

Considérant le contrat intervenu entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Sainte-Julie le 4 avril 2000 et enregistré sous le numéro 315358;

Considérant la volonté des parties d'officialiser toutes les ententes reliées au parc-école;

C-053-09-00 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter le projet de protocole d'entente relatif à la création d'un parc-école à l'école Aux-Quatre-Vents, lequel est versé à l'annexe ACC-008-09-00.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Huguette Bussières et messieurs Yvan Noël et Alain Villemure se joignent à l'assemblée.

6.7 École secondaire du Grand-Coteau / modification de l'option d'achat de terrain / accord de principe

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

C-054-09-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'accepter le principe d'une modification à l'option d'achat de terrain en vue de l'aménagement d'une piste cyclable à proximité de l'école secondaire du Grand-Coteau.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Demande de révision d'une décision touchant un élève

Huis clos

C-055-09-00 Il est proposé par monsieur Yvan Noël de poursuivre la séance à huis clos.

Retour à l'assemblée publique

C-056-09-00 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.

Considérant les évaluations professionnelles des besoins et des capacités de l'élève;

Considérant les rapports d'observation et d'évaluation de l'école de la Chanterelle suite à l'application du plan d'intervention en maternelle;

Considérant les impacts possibles du comportement de l'élève sur l'ensemble du groupe;

Considérant que les besoins de l'élève nécessitent un enseignement individualisé et spécialisé;

Considérant que l'environnement éducatif requis pour répondre aux besoins de l'élève est difficilement compatible avec les approches pédagogiques développées dans le cadre du nouveau curriculum;

Considérant les résultats de la rencontre synthèse tenue le 31 août 2000 à la demande du comité de révision;

Considérant les conditions requises pour permettre la réussite éducative et l'intégration de cet élève;

C-057-09-00 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de maintenir la décision de classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-009-09-00.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Nomination d'un directeur adjoint / Centre de formation du Richelieu

Considérant les entrevues tenues le 1er septembre 2000;

Considérant la recommandation unanime du comité de sélection;

C-058-09-00 Il est proposé par madame Suzanne Chartrand de nommer monsieur Michel Gauthier au poste de directeur adjoint au Centre de formation du Richelieu et ce, à compter du 6 septembre 2000;

Que les conditions de travail de monsieur Michel Gauthier soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.1 Discours de la rentrée / conférence de monsieur Bernard Voyer

La directrice générale dépose un document pour information.

7.2 Tableau des affectations des cadres d'école et liste des nouveaux administrateurs

La directrice générale dépose un document pour information.

7.3 Allocations spécifiques du ministère de l'Éducation

Un document est commenté par le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté.

7.4 Rapports du Service des ressources éducatives

Des documents sont commentés par le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté.

7.9 École le Sablier à Saint-Amable / servitude de passage d'utilité publique

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

C-059-09-00 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'accepter le principe de céder à la Municipalité de Saint-Amable une servitude de passage d'utilité publique à l'école le Sablier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Les membres traitent du sujet suivant :

- Problème de transport scolaire.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-060-09-00 À 23 heures, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la présente séance au mardi, 12 septembre 2000.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

_____	_____
président	secrétaire général

CP/ag